



**LA 3^{ÈME} RÉVOLUTION INDUSTRIELLE
EN HAUTS-DE-FRANCE**

Protocole d'accord

**relatif à la constitution d'un réseau
« Universités et Grandes Écoles »
au cœur de la
Troisième révolution industrielle**

unirev3

(2018 – 2021)

Protocole d'accord relatif à la constitution d'un réseau « Universités et Grandes Écoles » au cœur de la Troisième révolution industrielle – unirev3 – (2018-2021)

Entre les soussignés :

- la Région Hauts-de-France, représentée par M. Xavier BERTRAND, Président,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Hauts-de-France, représentée par M. Philippe HOURDAIN, Président,
- la Mission rev3, représentée par M. Philippe VASSEUR, Président,
- l'Université d'Artois, représentée par M. Pasquale MAMMONE, Président,
- l'Université de Lille, représentée par M. Jean-Christophe CAMART, Président,
- l'Université du Littoral Côte d'Opale, représentée par M. Hassane SADOK, Président,
- l'Université de Picardie Jules Verne, représentée par M. Mohammed BENLAHSEN, Président,
- l'Université Polytechnique Hauts-de-France, représentée par M. Abdelhakim ARTIBA, Président,
- l'Université de Technologie de Compiègne, représentée par M. Philippe COURTIER, Directeur,
- l'Université Catholique de Lille, représentée par M. Pierre GIORGINI, Président-Recteur,
- l'École Centrale de Lille, représentée par M. Emmanuel DUFLOS, Directeur,
- l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers de Lille (ENSAM), représentée par M. Stéphane CLÉNET, Directeur,
- l'École Nationale Supérieure de Chimie de Lille (ENSCL), représentée par Mme Rose-Noëlle VANNIER, Directrice,
- l'École Nationale Supérieure Mines Télécom Lille Douai (IMT Lille-Douai), représentée par M. Alain SCHMITT, Directeur,
- l'École Supérieure d'Art et de Design (ESAD) d'Amiens, représentée par Mme Barbara DENNYS, Directrice,
- l'École Supérieure de Chimie Organique et Minérale (ESCOM), représentée par M. Gérard BACQUET, Directeur
- l'École Supérieure d'Ingénieurs en Électronique et Électrotechnique d'Amiens (ESIEE), représentée par M. Jérôme FORTIN, Directeur Général,
- l'École Supérieure de Journalisme de Lille, représentée par M. Pierre SAVARY, Directeur,
- l'Institut Polytechnique UniLaSalle, représenté par M. Philippe CHOQUET, Directeur,
- RUBIKA, représentée par M. Stéphane ANDRÉ, Directeur Général,
- Sciences Po Lille, représenté par M. Benoît LENGAIGNE, Directeur,
- l'École de Genech, représentée par M. Pascal SOUYRIS, Directeur Général,
- l'Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux (Ifsttar), représenté par Mme Hélène JACQUOT-GUIMBAL, Directrice Générale,
- l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS), représenté par M. Raymond COINTE, Directeur Général,
- l'Association Picardie Universités, représentée par M. Mohammed BENLAHSEN, Président,
- la Communauté d'Universités et d'Établissements Lille Nord de France, représentée par M. Mohamed OURAK, Président,
- la Conférence Régionale des Grandes Écoles, représentée par M. Emmanuel DUFLOS, Président,
- l'I-SITE Université Lille Nord-Europe, représenté par M. Régis BORDET, Directeur Général,

Préambule

Sous le copilotage de l'ex-Région Nord-Pas de Calais et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Nord de France (CCIR), la Troisième révolution industrielle (rev3) a été initiée en 2013 sur le territoire du Nord-Pas de Calais. À la suite de la fusion du Nord-Pas de Calais et de la Picardie, cette démarche a été étendue à toute la région des Hauts-de-France.

À la croisée de la transition énergétique, de l'innovation numérique et des nouveaux modèles économiques, rev3 vise trois objectifs principaux :

- parvenir à une économie décarbonée à l'horizon 2050 en améliorant l'efficacité énergétique et en développant les énergies renouvelables ;
- promouvoir de nouveaux modèles économiques avec les technologies numériques et l'intelligence artificielle ;
- créer des activités nouvelles porteuses de nombreuses créations d'emplois.

Dès le départ, la démarche a suscité l'intérêt des Universités et des Grandes Écoles présentes en région et de leurs représentants (en particulier la Communauté d'Universités et d'Établissements – COMUE–), lesquels sont à l'origine d'un certain nombre d'opérations contribuant à la diffusion de rev3 en région, notamment au travers du programme « Campus Zéro Carbone » (initialement « Universités Zéro Carbone »).

De leur côté, la Région Hauts-de France et la CCIR ont été porteuses d'actions dédiées au domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, et visant à intégrer rev3 : allocations de recherche, opérations immobilières, aide à la création d'une Chaire rev3 sur le site de l'Université de Lille cherchant à renforcer les liens entre laboratoires de recherche et PME régionales... En outre, le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) adopté le 23 novembre 2017 et officiellement lancé le 12 février 2018 mentionne plusieurs fois la dynamique rev3 et fait même de cette dernière un axe structurant de la politique d'enseignement supérieur et de recherche.

En décembre 2017, désireuses de renforcer leur action dans le domaine de rev3, la Région Hauts-de-France et la CCI de Région Hauts-de-France, au travers de la Mission rev3, présidée par M. Philippe VASSEUR, ont convenu de définir dix projets structurants visant divers secteurs d'activités ou thématiques effectivement ou potentiellement concernés par rev3. Parmi ces dix projets, figure celui relatif aux Universités et aux Grandes Écoles.

Aussi, afin d'aider à la définition du projet et impliquer au mieux les acteurs concernés, la Région Hauts-de-France, en association avec la CCI de Région Hauts-de-France, les Universités régionales, les Grandes Écoles, ainsi que les établissements publics de recherche et diverses organisations présents en région en lien avec l'enseignement supérieur et la recherche (COMUE, Association Picardie Universités, Conférence Régionale des Grandes Écoles, I-SITE Université Lille Nord-Europe) a initié le présent protocole d'accord.

Article 1 : Objectif général du protocole d'accord

En s'appuyant sur l'existant en matière de rev3, qu'il s'agisse des actions relevant des Universités et des Grandes Écoles (notamment le programme « Campus Zéro Carbone » et le Plan Vert de la CRGE) ou des politiques de la Région et de la CCIR, le protocole d'accord a pour objectif général la constitution progressive d'un rev3, réseau des Universités et des Grandes Écoles, ainsi que des acteurs concernés par l'enseignement supérieur et la recherche, contributeur de la Troisième révolution industrielle et répondant à un double enjeu : favoriser l'intégration de rev3 au sein et au bénéfice des Universités et des Grandes Écoles présentes en région ; étendre et consolider rev3 en région grâce à l'implication renforcée des Universités, des Grandes Écoles et des autres acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment en lien avec leurs partenaires économiques et sociaux.

D'abord conçu sur une base régionale, ce réseau cherchera progressivement à tisser des liens, voire associer d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche en France et au plan international, en profitant notamment de l'assise nationale de certains établissements d'enseignement et de recherche et des réseaux internationaux déjà établis.

Article 2 : Domaines d'actions du protocole d'accord

Le protocole d'action couvre l'ensemble des fonctions (ou domaines) qui sont du ressort des Universités et des Grandes Écoles et susceptibles d'être concernés par rev3, à savoir :

1. Formations supérieures (y compris outils pédagogiques),
2. Recherche (y compris « Sciences humaines et sociales » – SHS) – innovation – coopération avec entreprises et collectivités territoriales,
3. Incubateurs – junior entreprises – start-up,
4. Bâtiments – infrastructures – aménagement des campus,
5. Vie sur les campus.

Article 3 : Actions à promouvoir dans le cadre du protocole d'accord

De manière non exclusive au regard d'initiatives qui pourraient être prises opportunément par les signataires en matière de rev3, le protocole d'accord retient les actions suivantes :

3.1. : Réaliser une analyse de l'existant, quant à l'intégration en l'état actuel de rev3 dans les cinq domaines listés dans l'article 2, notamment les recherches réalisées ou en cours – en considérant également les diverses infrastructures de recherche et moyens d'essai disponibles sur le territoire – ainsi que les formations supérieures – en incluant la « formation tout au long de la vie » (FTLV) –, notamment dans la perspective d'une mise en réseau contribuant à l'« École des métiers de la Troisième révolution industrielle » ;

3.2. : Faire connaître auprès des acteurs extérieurs (entreprises, collectivités territoriales...) les atouts des Universités, Grandes Écoles et autres acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche quant aux thématiques rev3, notamment en termes de formations supérieures, de recherche et de plateformes technologiques ;

3.3. : Promouvoir un programme de recherche et de prospective relatif à la Troisième révolution industrielle (rev3), en s'appuyant notamment sur les appels à projets et les dispositifs existants, ainsi que sur les leviers nationaux et européens possibles. Ce programme visera les technologies innovantes et mettra particulièrement l'accent sur l'énergie, sur les sciences du vivant et de l'environnement (incluant la bio-économie), sur les développements du numérique et de l'intelligence artificielle, sur les transports et l'éco-mobilité, sur les sciences humaines et sociales ;

3.4. : Mettre en œuvre le « référentiel-ressource rev3 » relatif au secteur des Universités et des Grandes Écoles – élaboré en 2017-2018 par un groupe de travail Région-Universités-Grandes Écoles – afin de favoriser la montée en qualité des projets et aider à l'évaluation ;

3.5. : Assurer les conditions d'un échange de « bonnes pratiques » en faveur de rev3 entre les établissements et structures concernés et aider à leur diffusion et à leur mutualisation ;

3.6. : Favoriser les liens avec le monde économique, notamment :

– en renforçant et en étendant en réseau le dispositif des « chaires rev3 », à des fins de coopérations (en termes de recherche, études et conseil) entre Universités/Grandes Écoles et entreprises présentes en région, parmi lesquelles les PME,

– en participant à des actions collectives qui puissent contribuer à la structuration des filières stratégiques rev3 ;

3.7. : Conduire une démarche spécifique quant à la mobilisation des moyens financiers et à l'ingénierie financière susceptibles d'aider à la réalisation de projets rev3 par les Universités, les Grandes Écoles et les autres acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur, et ce, pour les cinq domaines définis dans l'article 2 ;

3.8. : Exercer un rôle de lobbying, notamment en vue de revendiquer un « droit à l'expérimentation » sur des sujets innovants ayant trait à rev3 ;

3.9. : Favoriser l'appropriation de rev3 auprès de l'ensemble des publics des Universités et Grandes Écoles (étudiants, enseignants-chercheurs, personnels administratifs) par le soutien aux initiatives étudiantes, l'aide à l'entrepreneuriat, la promotion, le développement et la massification d'« actions et projets démonstrateurs rev3 » (éventuellement aidés dans le cadre du protocole), l'organisation d'événements divers (colloques, journées d'études, challenges étudiants, etc.) et la réalisation d'actions communes de communication relatives à rev3 ;

3.10. : Initier des partenariats avec d'autres Universités et Grandes Écoles françaises et internationales sur la thématique « Troisième révolution industrielle ».

Article 4 : Modalités de mise en œuvre du protocole d'accord

Les signataires conviennent de favoriser au mieux les actions prévues dans le cadre du présent protocole d'accord en recourant à leurs ressources et moyens financiers internes ou en identifiant et cherchant à mobiliser les ressources et moyens financiers externes aux signataires du présent protocole d'accord. La mise en œuvre du protocole s'effectuera selon les règles propres à chaque partenaire, sachant que pour la Région, elle donnera lieu, en tant que de besoin, à des actes complémentaires qui feront l'objet de délibérations ultérieures.

Article 5 : Gouvernance du protocole d'accord

Il est instauré un Comité stratégique chargé de la mise en œuvre des actions prévues par le présent protocole ainsi que de leur suivi et de leur évaluation. Ce Comité stratégique, qui se réunira deux fois par an, sera assisté d'un Comité de pilotage technique qui se réunira autant que de besoin. Leurs compositions respectives seront précisées ultérieurement par voie d'avenant au protocole d'accord, étant entendu que les membres du Comité de pilotage technique seront parallèlement les « référents rev3 » pour leurs établissements respectifs. Le Comité stratégique validera annuellement la liste des projets en cours ou achevés.

Article 6 : Conditions d'adhésion au protocole d'accord

Outre les signataires susnommés, tout établissement ou organisation diverse en lien avec l'enseignement supérieur et la recherche (Grande École, Établissement public de recherche...) pourra adhérer au protocole d'accord dans un délai de neuf mois à dater de la signature du protocole par les premiers signataires. Il en fera la demande auprès du Comité stratégique ou, dans le cas où celui-ci ne serait pas encore opérationnel, à la Région. Un avenant au protocole d'accord entérinera la composition définitive du réseau unirev3.

Article 7 : Durée du protocole d'accord

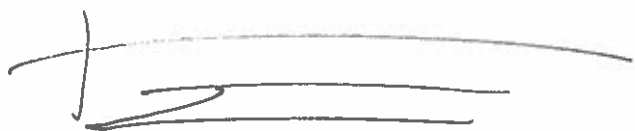
Le protocole d'accord est prévu pour une durée de trois ans à compter de sa date de signature par les présents signataires. Sa reconduction éventuelle sous forme de protocole d'accord ou de convention ne pourra être envisagée

qu'après réalisation d'une évaluation. Dans l'hypothèse d'une reconduction, un nouveau protocole (ou convention) sera signé dont le contenu sera déterminé de manière conjointe par les partenaires intéressés.

Fait à Lille, le 16 octobre 2018,

(en un exemplaire original, reproduit en vingt-huit exemplaires après signature)

Pour la Région Hauts-de-France,



Xavier BERTRAND
Président

Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie de
Région Hauts-de-France CCIR,



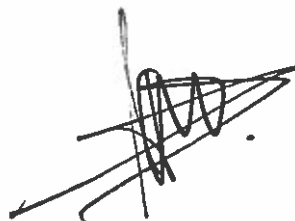
Philippe HOURDAIN
Président

Pour la Mission rev3,



Philippe VASSEUR
Président

Pour l'Université d'Artois,



Pasquale MAMMONE
Président

Pour l'Université de Lille,



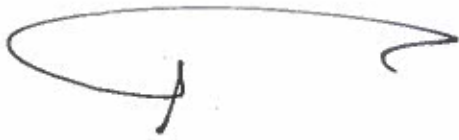
Jean-Christophe CAMART
Président

Pour l'Université du Littoral Côte d'Opale,



Hassane SADOK
Président

Pour l'Université de Picardie Jules Verne,



Mohammed BENLAHSEN
Président

Pour l'Université Polytechnique Hauts-de-France,



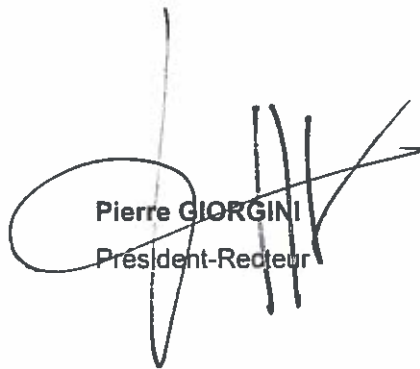
Abdelhakim ARTIBA
Président

Pour l'Université de Technologie de Compiègne,



Philippe COURTIER
Directeur

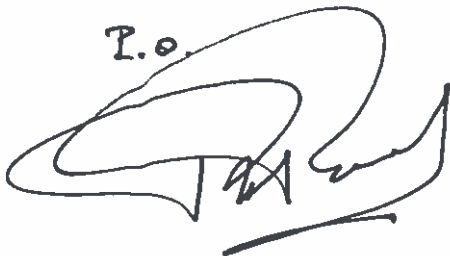
Pour l'Université Catholique de Lille,



Pierre GIORGINI
Président-Recteur

Pour l'École Centrale de Lille,

P.O.



Emmanuel DUFLOS
Directeur

Pour l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers
de Lille (ENSAM),



Stéphane CLÉNET
Directeur

Pour l'École Nationale Supérieure de Chimie de Lille
(ENSC),



Rose-Noëlle VANNIER
Directrice

Pour l'École Nationale Supérieure Mines Télécom Lille
Douai (IMT Lille-Douai),



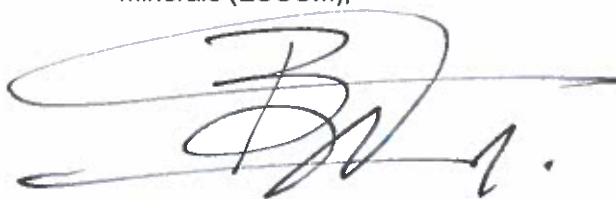
Alain SCHMITT
Directeur

Pour l'École Supérieure d'Art et de Design (ESAD)
d'Amiens,



Barbara DENNYS
Directrice

Pour l'École Supérieure de Chimie Organique et
Minérale (ESCOM),



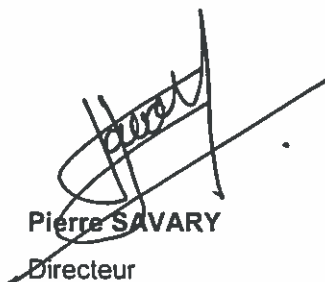
Gérard BACQUET
Directeur

Pour l'École Supérieure d'Ingénieurs en Électronique
et Électrotechnique d'Amiens (ESIEE),



Jérôme FORTIN
Directeur Général

Pour l'École Supérieure de Journalisme de Lille,



Pierre SAVARY
Directeur

Pour l'Institut Polytechnique UniLaSalle,



Philippe CHOQUET
Directeur

RUBIKA,

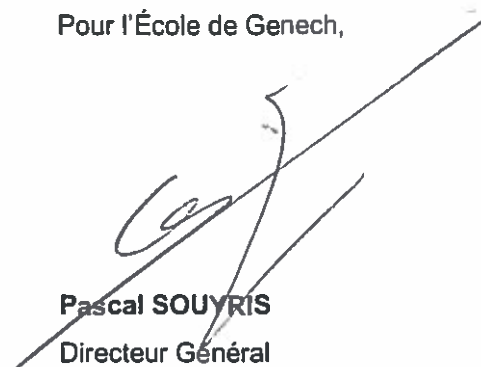
Stéphane ANDRÉ
Directeur Général

Pour Sciences Po Lille,



Benoît LENGAINNE
Directeur

Pour l'École de Genech,



Pascal SOUYRIS
Directeur Général

Pour l'Institut Français des Sciences et Technologies
des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux
(Ifsttar),

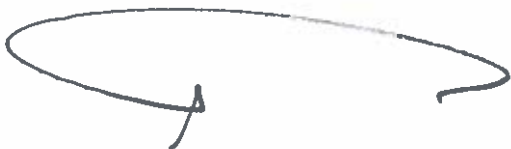
Hélène JACQUOT-GUIMBAL
Directrice Générale

Pour l'Institut National de l'Environnement Industriel et
des Risques (INERIS),



Raymond COINTE
Directeur Général

Pour l'Association Picardie Universités,



Mohammed BENLAHSEN
Président

Pour la Communauté d'Universités et d'Établissements
Lille Nord de France,



Mohamed OURAK
Président

Pour la Conférence Régionale des Grandes Écoles,



Emmanuel DUFLOS
Président

Pour l'I-SITE Université Lille Nord-Europe,



Régis BORDET
Directeur Général